



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe



26085646

ile,

Déposé / Reçu le

29 JUIN 2026

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 0877 248 501

Nom

(en entier) : Aedifica

(en abrégé) :

Forme légale : société anonyme, société immobilière réglementée publique de droit belge

Adresse complète du siège : rue Belliard 40 boîte 11, 1040 Bruxelles

Objet de l'acte : Démission d'un membre du Comité exécutif - Composition du comité exécutif

Il ressort de l'extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 1^{er} avril 2026 ce qui suit:

À titre explicatif, il est précisé et confirmé par le soussigné que la fusion juridique mentionnée ci-dessous dans l'extrait est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2026.

Ordre du jour :

- Extrait relatif à la composition du Comité exécutif à compter de la date de la fusion ;
- Le mandat de Monsieur Thomassen en tant que membre du Comité exécutif a pris fin le 30 juin 2026.

[...]

Par la suite, le CEO examine la répartition des fonctions et, à l'issue des discussions au sein des comités de nomination et de rémunération respectifs, propose la composition suivante du Comité exécutif à compter de la date de la fusion :

- CEO : M. Stefaan Gielens
- CFO : Mme Ingrid Daerden
- CLO : M. Sven Bogaerts
- CHO : M. Roel Dumont
- COO : Mme Yeliz Bicici
- CIO : M. Charles-Antoine van Aelst

[...]

Le Conseil d'administration confirme son accord avec [...] la composition proposée du Comité exécutif à compter de la date de la fusion [...].

Procuration

Le conseil d'administration décide d'accorder une procuration à chaque administrateur, ainsi qu'à M. Thomas Moerman, Mme Julie Bus et Mme Sara Vanhove, employés d'Aedifica, agissant chacun individuellement, avec pouvoir de substitution, pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'exécution des décisions du conseil d'administration, y compris, mais sans s'y limiter,

- la publication des décisions dans les Annexes au Moniteur belge,
- la modification de l'inscription de la Société au Registre des personnes morales,
- l'accomplissement de toutes les formalités administratives ; et
- la représentation de la Société notamment auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises, d'un guichet d'entreprises de leur choix, de l'Administration de la Taxe sur la Valeur Ajoutée et du greffe du tribunal de l'entreprise.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/07/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge



Julie Bus
Mandataire spécial

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/07/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).